



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.12

Numéro de la demande : 2021-1083
Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Augmentation ou diminution de la dose d'application; nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : MP200A-TS
Numéro d'homologation : 32008
Principes actifs (p.a.) : Cuivre, présent sous forme de carbonate de cuivre basique; tébuconazole
Numéro de document de l'ARLA : 3331041

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette du produit de préservation du bois, MP200A-TS, pour ajouter le traitement du bois en contact avec le sol (risque grave de pourriture), avec un taux de rétention cible accru de 5,0 kg/m³.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'augmentation du taux de rétention sur l'étiquette du produit MP200A-TS ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle par rapport aux utilisations homologuées de l'azole cuivre (carbonate de cuivre associé au tébuconazole). Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune évaluation des risques toxicologiques et alimentaires n'était requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

L'ajout de la nouvelle utilisation, à savoir le traitement du bois en contact avec le sol (risque grave de pourriture) avec un taux de rétention cible maximal de 5,0 kg/m³ pour le produit MP200A-TS ne posera aucun risque supplémentaire pour l'environnement. Lorsque le produit MP200A-TS est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, les risques pour l'environnement sont acceptables.

Évaluation de la valeur

Des études sur la pourriture à long terme ont été présentées pour justifier l'augmentation du taux de rétention à 5,0 kg/m³ pour le bois en contact avec le sol (risque grave de pourriture). Ces études portaient sur des essences de bois canadiennes et américaines exposées à différents niveaux de pourriture et d'attaques de termites. L'augmentation du taux de rétention (5,0 kg/m³) a donné de meilleurs résultats que le taux de rétention le plus élevé actuellement homologué dans des cas de pourriture sévère.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour étayer les modifications de l'étiquette du produit MP200A-TS.

Références

Numéro de document

de l'ARLA Référence

- | | |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3206962 | 2021, 10-year Inspection of Ground Contact Field Tests of Stakes and Posts Treated with MCA, DACO: 10.2.3.2 |
| 3206963 | 2021, Evaluation of 19mm Stakes Treated with MCA at Two Mississippi Sites, DACO: 10.2.3.2 |

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9